

N/REF : 6/05/2026 14H14 C:000073 I:02314
V/REF : AC/C46144
V/Email reçu le Mercredi 06/05/2026 à 14H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JBV
IMMEUBLE : J.B. VIGIER -JBV
RUE JEAN BAPTISTE VIGIER
N° 81A A 81F
44400 REZE

Rennes, le 21 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 81D RUE JEAN BAPTISTE VIGIER - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 006558, PORTE N°6558, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : DIAG GAZ AC - (JBV - 01 - 81D)
TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ SUITE DIAG GAZ SI BESOIN

Donneur d'ordre : Mme S DURAND

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 15/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 18/05/26 A 10H32 SDURAND@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	123,50	123,50
TOTAL H.T.				123,50
T.V.A. a 10,00%				12,35
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>135,85</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.